

!IMPACT EMPLOI

Labellisée « Tiers de confiance » de l'URSSAF, la Ligue de l'enseignement 35 propose un service de gestion de la paye.

Le logiciel Impact emploi développé et mis à disposition par l'URSSAF permet la gestion globale de toutes les formalités liées à l'emploi depuis l'embauche du salarié, pendant la durée du contrat de travail, jusqu'au départ du salarié.

Quels avantages ?

Vous restez employeur et nous réalisons pour vous :

- ✓ Le calcul, l'édition des bulletins de salaires et les formalités déclaratives (attestations d'emploi, soldes de tout compte, déclarations sociales mensuelles et annuelles...).
- ✓ L'interface qui vous est nécessaire avec les organismes sociaux (Urssaf, Pôle emploi, caisses de retraite complémentaire, institutions de prévoyance), les organismes de formation et les services fiscaux.

En tant que tiers de confiance, nous vous sécurisons, dirigeants associatifs bénévoles, dans la gestion de vos salariés (droit du travail, convention collective...).

Pour qui ?

Le service s'adresse à toutes les associations d'Ille-et-Vilaine de moins de dix emplois équivalents temps plein.

Quel coût ?

	Association affiliée dont tous les membres sont adhérents Ligue de l'enseignement	Association affiliée dont tous les membres ne sont pas adhérents Ligue de l'enseignement
Forfait pour la mise en place d'un accompagnement	1 à 5 salariés : 20€	1 à 5 salariés : 35€
	6 à 15 salariés : 50€	6 à 15 salariés : 80€
Création et clôture d'un dossier salarié	10€	15€
Coût d'un bulletin de paye mensuel	8€	14€

Comment en bénéficier ?

Vous pouvez rencontrer Pierre PASCAL ou Victoria ROSTAN référents du pôle Vie fédérative au 02.99.67.10.61 pour faire le point sur votre affiliation ou vous affilier à la fédération.

Ensuite vous pourrez rencontrer Chrystelle REBOUT ou Séverine DAVALLE référentes du service Impact Emploi aux associations pour préciser et démarrer votre accompagnement.